

District d`Arthabaska
MRC de l`Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **vingt-et-unième jour de octobre 2002 à 22h00** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale est tenue conformément à l`article 325 de la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil municipal étant présents et tous ayant renoncé par écrit à l`avis de convocation.

02-10-300

Pavage de rues – Adjudication de contrat

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder au pavage de certaines rues sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU le rapport de soumission déposé par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d`accorder le contrat pour le pavage des rues Martin, Rheault et Roux à la compagnie Sintra inc. aux coûts suivants :

Couche de correction type EB-10-C	66.50 \$ / TM
Couche de recouvrement type EB-10-S	63.50 \$ / TM

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entreprendre les travaux ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

02-10-301

Levée de la séance

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, la séance est unanimement levée.

Mario Juare, greffier

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière